



Paris, le 22 Juin 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'UNAF JUGE TROMPEUR ET LAMENTABLE LE COMMUNIQUE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE CONCERNANT LE CRUISER

Vendredi 19 juin Michel Barnier annonçait : « Un éventuel renouvellement de l'autorisation de l'insecticide Cruiser sera décidé à l'automne et entre-temps son utilisation est interdite ».

L'UNAF dénonce cette **supercherie**.

Le Ministre de l'Agriculture pratique l'art de la communication « Bidon ». Il interdit pour 2009 l'utilisation du CRUISER, produit d'enrobage de semences, alors que la **période des semis est terminée depuis le 15 mai**, sachant que ce produit disposait d'une **autorisation d'un an seulement**.

L'UNAF s'insurge contre cette **non-décision prise par le Ministre de l'Agriculture** avant son départ. Il laisse le soin à son successeur de prendre la décision courageuse, avant la fin de cette année, de ne pas réautoriser le CRUISER en 2010.

L'UNAF estime inadmissible d'utiliser l'ensemble des ruches françaises pour évaluer la toxicité d'un produit insecticide sur le terrain.

Ce printemps, lors des semis de maïs, de **nombreux cas de mortalités d'abeilles et d'affaiblissements des colonies** ont été observés par les apiculteurs français.

Il a été constaté des émissions de poussières contenant du *thiametoxam* (matière active du CRUISER) qui se sont dispersées sur l'aire de butinage des abeilles. L'enrobage des semences n'est donc toujours pas maîtrisé et l'usage de déflecteurs adaptés sur les semoirs, préconisé par l'AFSSA, s'est montré inefficace. **L'insecticide CRUISER dangereux pour l'environnement a ainsi pollué l'atmosphère et atteint de nombreux organismes non-cibles.**

Le CRUISER comme le GAUCHO est un produit systémique. Le *Thiametoxam* se propage dans la plante et se retrouve à de fortes concentrations dans les jeunes feuilles. Le Professeur V. Girolami de l'Université de Padoue a démontré qu'**une abeille butinant une gouttelette secrétée par un jeune plant de maïs meurt en quelques minutes.**

L'UNAF demande que ce risque majeur d'exposition des insectes pollinisateurs soit étudié très sérieusement en France avant qu'une réautorisation du CRUISER soit décidée.

Depuis le début de l'année 2009, des milliers de butineuses ne sont pas revenues à la ruche entraînant des affaiblissements considérables des colonies. Dans ces conditions, les apiculteurs récoltent peu de miel et doivent reconstituer leur cheptel. C'est tout un secteur d'activité en détresse.

Si l'apiculture périclité, la production de fruits, de légumes et d'oléagineux diminuera. Le rôle des pollinisateurs est essentiel. Sans les insectes pollinisateurs le coût de ces aliments serait exorbitant.

... /

Le CRUISER n'aurait pas dû être autorisé en France en 2009. Son autorisation avait été accordée en reconnaissance mutuelle avec l'Allemagne, mais il a été retiré dans ce pays de référence.

L'UNAF espère que le prochain Ministre de l'Agriculture se montrera lucide quant aux problèmes des abeilles liés à l'usage des pesticides et qu'il décidera de ne pas autoriser les insecticides systémiques dont fait partie le CRUISER.

CONTACT PRESSE

Sophie DUGUE,

Membre du bureau de l'UNAF
06 82 92 23 85

Jean-Marie SIRVINS

Vice-président de l'UNAF
06 89 37 06 12